



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 23 JUN 2015
18 heures 30

CS/MG

N° 001856

**Politique de la Ville -
Contrat de ville 2015-
2020**

Affiché le :

Le mardi 23 juin 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint) donne pouvoir à M. Pierre BOYER, M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Nessrine DAHMOUL, Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ, M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT, M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 1
- Marie Madeleine ACIS

ABSTENTION(S) : 0

Lors de sa séance du 8 avril 2015 le Conseil Municipal a pu prendre connaissance du nouveau cadre contractuel de la politique de la ville et d'un document de travail provisoire constituant le socle du contrat de ville définitif ci-joint.

Le cadre général et les orientations du nouveau contrat de ville ont été définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173).

A Apt, un seul quartier prioritaire nommé « Centre ancien et quartier Saint-Michel » a été retenu : il regroupe le centre-ville intra muros, les quartiers de Saint-Joseph et la Marguerite, ainsi que le quartier Saint-Michel.

La loi pour la ville et la cohésion urbaine impose pour la première fois le principe fondamental de co-construction de la politique de la ville avec les acteurs locaux et les habitants. Un conseil citoyen est dorénavant constitué pour le quartier prioritaire d'Apt. Il est composé d'un collège d'associations (8 associations sur la liste principale et 2 associations sur la liste des suppléants) et d'un collège d'habitants (10 habitants sur la liste principale et 4 habitants sur la liste des suppléants) : la composition de ces deux collèges est issue d'un tirage au sort effectué le 19 mai 2015. Le tirage au sort des habitants a respecté le principe de parité homme-femme et a permis une représentation équilibrée des trois sous-quartiers constituant le quartier prioritaire. La composition du conseil citoyen d'Apt sera formellement validée par un arrêté de la Préfecture.

Le contrat de ville doit s'inscrire dans une démarche intégrée devant tenir compte des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique. Les thèmes suivants ont été retenus pour agir sur le quartier prioritaire d'Apt :

- Habitat et espaces publics,
- Tranquillité publique et lutte contre la délinquance,
- Développement économique et emploi,
- Jeunesse, parentalité et éducation,
- Culture et sport,
- Santé,
- Accès aux droits et lutte contre les discriminations.

Les questions liées à la jeunesse, à l'égalité entre les hommes et les femmes et à la prévention contre les discriminations font l'objet d'une approche transversale entre les différentes thématiques.

Le contrat de ville ci-joint présente pour chaque thème un diagnostic constitué d'un état des lieux et d'un bilan synthétique des actions déjà menées. Ces diagnostics partagés ont été réalisés suite à la tenue de réunions thématiques avec les partenaires, acteurs institutionnels et associations du territoire. Le contrat de ville définit pour chaque thème les principaux enjeux, les objectifs opérationnels et les actions à mettre en œuvre. Il constitue le cadre de référence pour les futures programmations annuelles et pour la sélection des opérations proposées par les différents acteurs lors des appels à projets.

Le contrat de ville a été présenté en Comité de Pilotage le 19 juin 2015 au cours duquel un accord de principe a été donné par les partenaires signataires du contrat.

LE CONSEIL A LA MAJORITE

APPROUVE le contrat de ville ci-joint pour la période 2015-2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL